

Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 8 Décembre 14

Continuer à défendre les CIO et les missions !

Le taux de participation aux élections professionnelles pour notre corps, enregistre un gain de 3,5% par rapport aux autres catégories de personnels et une participation de 70,5%. C'est bien la preuve d'un engagement important de la profession quant aux enjeux liés au devenir des CIO et de notre métier.

Les résultats confirment le SNES comme syndicat majoritaire dans notre profession avec 53,89% des suffrages exprimés.

Par rapport à 2011, ceci correspond à une baisse de 2,4%. Il faut y voir le reflet de la grande incertitude dans laquelle se trouvent les collègues, quant au devenir du service public d'orientation de l'éducation nationale. Ces inquiétudes ont été ravivées par certains propos tenus lors de la campagne, assurant que les projets actuels du MEN visaient, avec l'accord du SNES, à nommer les Co-Psy dans les établissements scolaires, à fusionner les métiers de psychologue scolaire et de conseiller d'orientation-psychologue et à faire disparaître les CIO.

Or, les engagements écrits du MEN apportent en grande partie, les réponses à ces craintes. Le SNES a pesé pour que la rédaction des fiches actant les engagements du MEN dans le cadre du GT 14, confortent la place des co-psy, et des directeurs de CIO et reconnaissent l'importance des CIO au sein de l'éducation nationale. Le SNES restera très vigilant sur la rédaction des textes d'application.

Par contre nos inquiétudes sur le réseau des CIO sont vives d'autant que le MEN avance seul sur ce dossier, sans concertation avec les organisations syndicales. C'est dans ce sens que nous avons écrit à la ministre pour dénoncer les récentes annonces de fermeture de CIO, et alerter sur la signature des conventions avec les Régions pour la mise en place du SPRO <http://www.snes.edu/Courrier-du-SNES-FSU-a-la-Ministre.html>

Le collectif national de catégorie remercie tous les collègues qui ont choisi de faire confiance à la liste du SNES. Nous continuerons à porter avec détermination dans les instances paritaires, sur le terrain comme dans les discussions avec le MEN, la défense de tous les CIO, de nos missions, de notre statut et de nos conditions de travail.



8 Décembre 14 2014

Sommaire :

- *Continuer à défendre les CIO et les personnels*
- *Les conventions SPRO à marche forcée*
- *Un CIO par bassin d'emploi c'est non!*



Conventions SPRO à marche forcée !

Moins d'une semaine après la signature par la ministre de l'accord cadre et de la convention type sur la mise en œuvre des compétences respectives entre l'état et la Région pour le SPRO, certaines régions avancent à marche forcée pour imposer de nouvelles tâches et de nouveaux modes de fonctionnement aux co-psy et aux DCIO ! La région PACA est encore une fois en première ligne !

La convention type élaborée par l'ARF pose en effet plusieurs problèmes : Elle ne se contente pas de définir des objectifs pour tous les organismes et les services de l'état contribuant au SPRO, mais indique la manière de les atteindre, ce qui est très contestable car tous les personnels sont des professionnels !

Elle prétend imposer des actions qui auront été définies par la région (salons, groupes de travail, forums etc..) et dont le nombre et le contenu ne sont pas délimités.

Elle prévoit un plan de « professionnalisation » des personnels qui ne s'adresse pas seulement aux volontaires et une mise en commun des outils (Le « guide méthodologique de l'orientation » de pole emploi par exemple ?)

La Région PACA a « mis le turbo » puisque elle a envoyé mercredi soir à la FSU PACA, sa convention élaborée apparemment avec l'accord des deux recteurs ; La réunion de la commission AIO étant fixée au vendredi !

Ajoutons que cette convention n'a fait l'objet d'aucune consultation avec les organisations syndicales. Elle devrait être validé par le CREFOP (instance régionale sur la formation et l'orientation) lundi 8 décembre..Manière bien peu démocratique de mettre les personnels devant le fait accompli !

Les Recteurs vont pouvoir arguer d'une validation de la convention dans cette instance régionale pour refuser nos demandes, ce qui est totalement inacceptable !

Serons-nous demain contraints de participer à tous les forums de l'emploi ou de l'insertion professionnelle décidés par les régions ? Serons-nous obligés de participer à des réunions avec les organismes du SPRO pour définir des « socles communs de pratiques », des protocoles d'entretiens, comme cela a déjà été tenté en Bretagne et en région centre ? Devrons-nous utiliser certains outils d'information ou d'orientation, certains questionnaires en ligne sous prétexte d'engagements dans le SPRO ?

Participer à l'effort commun pour que le service public ne laisse personne sur le bord du chemin, oui bien sûr, mais pas au prix de la disparition de notre métier dans un référentiel de « conseiller du SPRO », ni de nos CIO dans des lieux uniques !

Fantasmes ?

Ceux qui en doutent pourront se reporter à l'avis du CESER de Poitou-Charentes (avis Octobre 2014)



Celui-ci donne en effet un certain nombre de recommandations dont l'extension des prérogatives de la région auprès des publics scolaires et étudiants, (ce qui va au-delà de la loi), « l'identification d'un lieu unique d'accueil des publics », « la professionnalisation continue et croisée des acteurs du SPRO », le choix du bassin d'emploi comme maillage pour l'implantation des lieux uniques.

Nul doute que si le MEN laisse faire, sans consignes aux Recteurs, nous allons nous retrouver avec des missions à géométrie variable selon la nature de la convention signée.

Comment pourrions-nous consacrer du temps aux autres publics alors que nous peinons à répondre à toutes les demandes de notre public prioritaire ?

La carte des CIO et l'opacité du MEN

Un CIO par bassin d'emploi ? C'est non !

Le groupe de travail ,prévu par le MEN sur la carte des CIO en mars dernier ,n'a toujours pas vu le jour. Le MEN a procédé à un état des lieux, et s'était engagé à le communiquer aux organisations syndicales dès la rentrée

Or il semble que ce dossier piloté par la DEGESCO, avance sans la moindre concertation.

En effet, des représentants du Ministère s'autorisent à affirmer lors de réunions avec des directeurs de CIO, que l'échelle retenue serait l'implantation d' un CIO par bassin d'emploi.

Ceci reviendrait à ne conserver que 320 CIO sur les 550 !

Mise en conformité avec les contours du SPRO ? En tous cas preuve manifeste que ceci est bien discuté ailleurs qu'au sein de l'EN, en lien avec la mise en place du SPRO !

Ceci ne peut évidemment pas convenir d'une part parce que les CIO sont des structures de l'EN dont le public prioritaire est celui des élèves et des étudiants. La référence au bassin d'emploi n'a pas de sens du point de vue de nos missions.

De plus, cela signifierait la disparition d'un maillage au plus près des établissements scolaires et la généralisation d'équipes de CIO à 40 copsy !

Il faut tous ensemble le refuser et obtenir le maintien du service public d'orientation de l'EN dans son intégralité.



Le Snés comme toujours dans les combats et pour des solutions constructives qui préservent les missions des CIO et leur indépendance des pouvoirs régionaux !